

# Le Dossier Social Etudiant

Demandes de bourse - logement



Février 2025



# Nos services

-  Bourses
-  Logement
-  Restauration
-  Action sociale
-  Culture
-  Jobs
-  International



2025 **Étudiants,**  
le Crous vous accompagne !

**Vos services étudiants**

Orléans - Tours - Blois - Bourges - Chartres - Châteauroux / Issoudun  
Logement - Restauration - Bourses - Action sociale - Culture - Jobs - International

Au cœur de la vie étudiante     | [www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)



# Les conditions d'obtention de la bourse sur critères sociaux

- **Conditions d'âge**
  - ✓ Pas de conditions d'âge
- **Conditions de nationalité**
  - ✓ Être de nationalité **française**
  - ✓ Être **réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ou temporaire**
  - ✓ Être de nationalité d'un **état membre de l'Espace Economique Européen** (sous conditions)
  - ✓ Pour les étudiants de nationalité non-européenne, étant en situation régulière en France depuis le 1er janvier de l'année du début du cycle de formation
- **Conditions de ressources**
  - ✓ Revenu brut global de la famille sauf dispositions dérogatoires prévues par le cadre d'intervention.
- **Conditions d'inscription et de diplôme**
  - ✓ Être inscrit en **formation initiale**
  - ✓ Être inscrit dans une formation **habilitée à recevoir des boursiers**
  - ✓ Être **assidu en cours et présent aux examens**
  - ✓ Vérification de l'éligibilité de la prise en charge du coût de formation de la région par l'institut de formation.



# Futur étudiant en formation sanitaire et sociale?

Le Crous a repris la gestion des aides financières relatives aux formations sanitaires et sociales de la région Centre-Val de Loire.

Pour demander la bourse et/ou un logement, l'étudiant doit constituer un DSE auprès du Crous.





# Les échelons de bourse

Les bourses sur critères sociaux comportent 8 échelons de bourse, **de 0bis à 7** :

- Permettent **l'exonération des droits d'inscription** et de CVEC.
- Sont versées en **10 mensualités** de septembre à juin ou de février à novembre selon la date de rentrée. Sauf pour les cursus partiels, auquel cas le versement de la bourse est proratisé en fonction du temps de formation effectué.



2

# Constituer son dossier social étudiant ou DSE



# Le site Messervices

étudiant.gouv.fr  
MesServices.étudiant.gouv.fr

cial étudiant

## VOTRE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)

 Simulateur de bourse	 DSE 2024-2025 Nouvelle Calédonie	 Suivi DSE 2024-2025	 DSE 2025-2026
 Guide de l'étudiant			

## VOS ÉTUDES

 Parcoursup	 Aide à la mobilité Parcoursup	 Aide à la mobilité master	 CVEC Contribution vie étudiante et de campus
---	---	---	--

## VOUS LOGER

 En résidence Crous	 Campus Paris-Saclay	 Chez un particulier	 Visale Votre garant
 Bed & Crous bouger/ voyager			

## GERER SON LOGEMENT CROUS

 Mon dossier locatif	 Cité'U
--	---

## SE RESTAURER

 Trouver un resto'u ou une résidence	 Payer sur le campus
---	--

### ⚠ DEMANDE DE DSE 2025-2026

La demande de Dossier Social Étudiant (DSE) pour l'année universitaire 2025-2026 n'est actuellement pas ouverte.

### 📌 ALERTE PHISHING

Ne communiquez jamais vos identifiants de connexion de MesServices.étudiant.gouv.fr à un autre site ou à un tiers par téléphone ou SMS.

Le Crous connaît déjà votre numéro d'INE.

Le Crous n'a pas besoin de connaître votre mot de passe.

Le Crous ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires par téléphone ou SMS.

Le Crous ne vous demandera jamais votre code de carte bancaire.

### 📌 SÉCURISATION DE VOTRE COMPTE

Après vous être authentifié, cliquez sur "Mon profil" pour mettre à jour  **votre numéro de téléphone portable (ou le cas échéant l'adresse courriel de sécurité)** .

Des codes de sécurité peuvent vous être envoyés par SMS (ou le cas échéant sur l'adresse courriel de sécurité).

### 📌 CHANGEMENT D'INE

Si vous avez déjà demandé un DSE avec votre ancien INE, vous devrez avec l'envoi de votre DSE, ajouter un courrier en précisant votre nouvel INE et joindre un justificatif de cet identifiant.

Votre Crous procédera à la modification de l'identifiant dans votre dossier.



# Constitution du dossier social étudiant

**Pourquoi ? Pour faire une demande de bourse et pour pouvoir, ensuite, demander un logement.**

## **1. Quand ?**

### **Rentrée de septembre-octobre**

Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre

### **Rentrée de janvier-février et mars:**

Entre le 15 novembre et le 31 mars

Pour les apprenants (post-bac) qui demandent un logement, le DSE doit être créé et retourné **au plus tôt** afin que le dossier soit instruit avant les tours nationaux d'affectation (mois de juin) soit entre le **1er mars**, et avant le **15 mai**.

Un dossier incomplet fera l'objet de demande de pièces complémentaires, ce qui rallonge d'autant le délai de validation.

**Quel est le risque de faire son dossier trop tardivement ? De ne pas avoir un DSE valide au moment du tour logement, et de ne pas obtenir de logement.**



# Constitution du dossier social étudiant

**Avant de commencer la saisie**, l'élève/étudiant doit préparer :

✓ **Ses vœux d'études dans les académies de son choix.**

Au total, il peut effectuer 4 vœux dans des académies différentes, **modifiables à tout moment sur simple demande.**

✓ **L'avis d'impôt 2024 (sur les revenus 2023) de la famille**

✓ Un RIB au nom de l'étudiant (l'absence de compte courant au nom de l'étudiant n'est pas bloquant pour la saisie ou l'étude du DSE, mais empêchera la mise en paiement au moment de la rentrée).



# Constitution du dossier social étudiant

## 2. Où ?

- Sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
- Cliquez sur :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

les Crous

## UNE BOURSE, UN LOGEMENT

CHAQUE ANNÉE, PLUSIEURS MILLIERS D'ÉTUDIANTS BÉNÉFICIENT D'UNE BOURSE, D'UN LOGEMENT CROUS POUR FAIRE LEURS ÉTUDES

Et moi ? Est-ce que j'y ai droit ?

Vite !  
Je constitue mon  
**Dossier Social Étudiant**  
AVANT LE 31 MAI

BOURSES, LOGEMENTS, RESTAURATION, CULTURE...  
**Les Crous avec vous !**

Pour pouvoir bénéficier d'une bourse ou d'un logement Crous, remplissez votre dossier avant le 31 mai sur messervices.etudiant.gouv.fr



# Constitution du dossier social étudiant

Arrivée sur la page d'accueil de **messervices.etudiant.gouv.fr** :  
Cliquer alors sur « connexion » :



étudiant<sup>gouv.fr</sup> MesServices.etudiant.gouv.fr



# Constitution du dossier social étudiant

Suivez-nous   [etudiant.gouv.fr](https://www.etudiant.gouv.fr)



## 1<sup>ère</sup> étape:

Créer son compte Parcoursup en amont :

En effet, **l'identifiant est le courriel Parcoursup.**

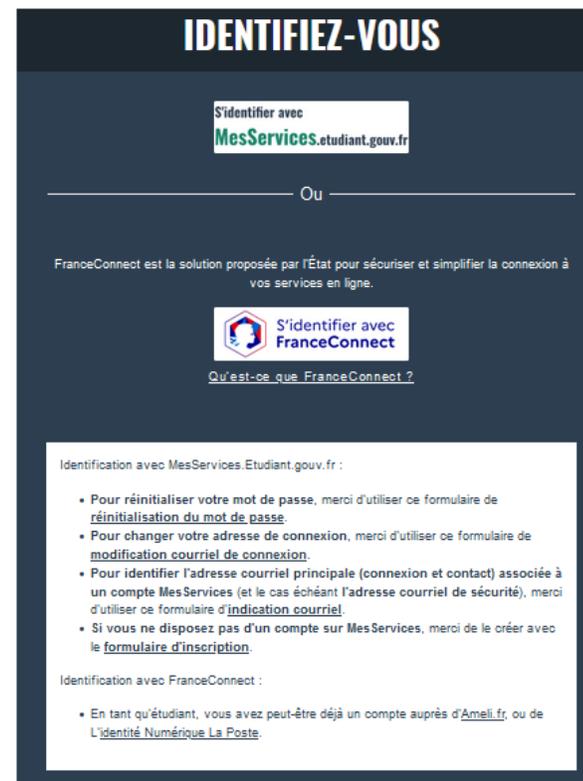
Le mot de passe est défini par l'étudiant lors de l'étape 2.

## 2<sup>ème</sup> étape

**À la première connexion, l'étudiant doit créer son mot de passe en cliquant sur « mot de passe oublié ». Il saisit alors le courriel Parcoursup et il reçoit par mail un lien qui lui permet de créer un mot de passe.**

Manipulation à reproduire en cas d'oubli du mot de passe.

**étudiant**  **MesServices**.[etudiant.gouv.fr](https://www.etudiant.gouv.fr)



**IDENTIFIEZ-VOUS**

S'identifier avec  
**MesServices**.[etudiant.gouv.fr](https://www.etudiant.gouv.fr)

Ou

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec  
**FranceConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Identification avec MesServices.Etudiant.gouv.fr :

- Pour réinitialiser votre mot de passe, merci d'utiliser ce formulaire de [réinitialisation du mot de passe](#).
- Pour changer votre adresse de connexion, merci d'utiliser ce formulaire de [modification courriel de connexion](#).
- Pour identifier l'adresse courriel principale (connexion et contact) associée à un compte MesServices (et le cas échéant l'adresse courriel de sécurité), merci d'utiliser ce formulaire d'[indication courriel](#).
- Si vous ne disposez pas d'un compte sur MesServices, merci de le créer avec le [formulaire d'inscription](#).

Identification avec FranceConnect :

- En tant qu'étudiant, vous avez peut-être déjà un compte auprès d'[Ameli.fr](#), ou de [L'identité Numérique La Poste](#).



# Constitution du dossier social étudiant

**Pour les apprenants n'ayant pas de compte MSE ni de compte Parcoursup (INFRABAC)**

**Il faut cliquer sur inscription et suivre attentivement les indications données**



étudiant<sup>gouv.fr</sup> MesServices.etudiant.gouv.fr



## Pour les apprenants n'ayant pas de compte MSE ni de compte Parcoursup (INFRABAC)

La première étape si vous souhaitez faire une formation qui se trouve sur PARCOURSUP est de s'inscrire sur la [plateforme](#).

Votre compte MesServices.étudiant.gouv.fr sera créé automatiquement ensuite (un mail vous notifiera la création de votre compte MesServices.étudiant.gouv.fr).

Vous disposez déjà d'un compte MesServices si vous vous êtes inscrit sur Parcoursup au cours de ces 4 dernières années.

- Vous avez reçu un mail confirmant la création de votre compte MesServices (à rechercher dans l'historique de vos messages).
- Pour vous connecter la première fois, utilisez l'adresse courriel communiquée à Parcoursup et réinitialisez votre mot de passe (fonction : [mot de passe oublié](#))
- Attention : Certains comptes n'ont pas pu être créés automatiquement depuis Parcoursup.

Pour réinitialiser votre mot de passe, merci d'utiliser ce formulaire de [réinitialisation du mot de passe](#).

Pour changer votre adresse de connexion, merci d'utiliser ce formulaire de [modification courriel de connexion](#).

Pour identifier l'adresse courriel principale (connexion compte MesServices.Etudiant.gouv et contact) associée à un compte MesServices, merci d'utiliser ce formulaire d'[indication courriel](#)

Si vous ne disposez pas d'un compte sur MesServices, merci de le créer avec le [formulaire d'inscription](#).

**Important:** si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire ou vous connecter, avant de nous envoyer un message, merci de prendre d'abord connaissance des réponses données dans [la page FAQ](#) : vous y trouverez sans doute votre solution. Nous ne répondons pas aux questions dont la réponse a déjà été donnée dans la FAQ.

**Pour vous inscrire sur MesServices, vous aurez besoin:**

- d'une **adresse courriel**, qui deviendra votre identifiant de connexion
  - **UNE adresse courriel = UN utilisateur (et pas une famille)**
  - l'adresse courriel doit être consultée régulièrement
- d'un **numéro téléphone de portable** (format international, exemple : commence par +33 pour la France)
  - Si vous n'avez pas de numéro de portable ou si vous ne recevez pas les SMS envoyés par notre plateforme, une **adresse courriel de sécurité** vous sera demandée (différente de l'adresse courriel principale utilisée pour vous connecter à MesServices)
  - L'adresse courriel de sécurité pourra être utilisée pour l'envoi d'un code de sécurité en cas de demande de modification ultérieure de votre adresse principale de connexion ou de votre mot de passe (à la place de l'envoi de SMS).
- d'un **justificatif d'identité**, où votre nom et prénom apparaissent clairement
  - Ce justificatif est demandé uniquement si vous ne pouvez pas nous indiquer votre numéro INE.
  - Le numéro INE (Identification Nationale Etudiant) ou BEA figure sur votre carte d'étudiant ou sur le relevé de notes du baccalauréat, ou sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat.



## Pour les apprenants n'ayant pas de compte MSE ni de compte Parcoursup (INFRABAC)

**CRÉATION D'UN NOUVEAU PROFIL AVEC FRANCECONNECT**

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne. En utilisant FranceConnect, votre formulaire d'inscription sera pré-rempli.

[Je veux utiliser FranceConnect](#)

**CRÉATION D'UN NOUVEAU PROFIL - ÉTAPE 1**

**Identité**

Situation familiale *	Civilité *	Nom de naissance *	Nom d'usage
-- Sélectionnez votre situation v	-- Séléctio v	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance *	Prénom *	Deuxième prénom	Troisième prénom
Jour v Mois v Année v	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pays de naissance *	Département de naissance *	Commune de naissance *	Nationalité *
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	-- Sélectionnez votre nati v

L'intitulé du pays ou de la commune de naissance doit correspondre à celui existant au moment de la naissance.

**Adresse courriel principale (connexion compte MesServices.Etudiant.gouv et contact)**

Adresse courriel \* (nom@exemple.com)

Vérification de l'adresse courriel \* (nom@exemple.com)

**Code de vérification**

Code de vérification à recopier ci-dessous \*



**Numéro Identification Nationale**

Le numéro INE (Identification Nationale Etudiant) ou BEA : Il figure sur votre carte d'étudiant ou sur le relevé de notes du baccalauréat, ou sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat.

Numéro INE \*

Si vous possédez un numéro INE et que ce numéro n'est pas accepté, veuillez cocher "Je n'ai pas d'INE".

Si vous ne possédez pas de numéro INE (vous venez de l'étranger ou vous êtes scolarisé dans un établissement ne dépendant pas de l'Education nationale), vous devrez nous fournir un justificatif de votre inscription dans l'enseignement supérieur français sur l'année en cours ou à venir ou une attestation de stage en France.

Une proposition d'accueil temporaire en cité universitaire, bail, est acceptée

[Annuler](#) [Suivant](#)



## Pour les apprenants n'ayant pas de compte MSE ni de compte Parcoursup (INFRABAC)

Le dossier social étudiant

Suivez-nous   [etudiant.gouv.fr](https://www.etudiant.gouv.fr)  [Inscription](#) [Connexion](#) 

**étudiant** gouv.fr **MesServices**.etudiant.gouv.fr

Une demande est en cours auprès du répertoire des Identifiants Nationaux dans l'Enseignement Supérieur pour récupérer votre INE.

Patiencez, cela peut prendre jusqu'à 3 minutes.



[/ Accueil](#) / [/ Inscription](#) / [/ Connexion](#) / [/ FAQ](#) / [/ Liens Utiles](#) / [/ Mentions Légales](#)  
[/ Informations sur les données personnelles](#) / [/ Accessibilité](#) / [/ Assistance](#) / [/ etudiant.gouv.fr](#)

Site édité par le ministère de  
l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche et de l'Innovation et  
les Crous

Suivez-nous   [etudiant.gouv.fr](https://www.etudiant.gouv.fr)  [Inscription](#) [Connexion](#) 

**étudiant** gouv.fr **MesServices**.etudiant.gouv.fr

L'INE récupéré est le 233136198AE.

Cliquez sur le bouton "Suivant" pour continuer l'inscription.

Annuler

Suivant

[/ Accueil](#) / [/ Inscription](#) / [/ Connexion](#) / [/ FAQ](#) / [/ Liens Utiles](#) / [/ Mentions Légales](#)  
[/ Informations sur les données personnelles](#) / [/ Accessibilité](#) / [/ Assistance](#) / [/ etudiant.gouv.fr](#)

Site édité par le ministère de  
l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche et de l'Innovation et  
les Crous



# Constitution du dossier social étudiant

**A l'issue de la saisie du DSE, les étudiants téléversent leurs justificatifs en ligne. Il n'y a pas d'envoi postal.**

**NB: Les justificatifs demandés à l'issue de la saisie varient en fonction des renseignements fournis par l'étudiant lors de la saisie du DSE en ligne. Il est donc impératif de transmettre des informations correctes à chaque étape de la saisie.**

3

## Quelques rappels



- Le dossier doit être constitué tous les ans et le plus tôt possible.
- L'orientation de l'élève/étudiant n'est pas définie ?  
Ce sont des vœux qui sont émis, et l'attribution conditionnelle reste valable si un étudiant s'inscrit finalement dans une autre filière et un même niveau d'études, tant que la formation est habilitée.
- Un dossier peut être révisé à tout moment de l'année en cas de changement de situation (décès, invalidité, divorce, chômage) sous réserve de production des justificatifs dans le mois suivant l'évènement entraînant la baisse notable et durable des ressources.



# L'assiduité

**Merci de bien vouloir nous transmettre toutes les informations nécessaires en temps voulu afin que les étudiants non assidus ou ayant démissionné ne perçoivent pas indûment une bourse.**

## **6.2 - Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens**

Une absence non justifiée aux cours obligatoires ou aux examens entraîne la suspension du versement de la bourse tel qu'énoncé à l'article 9 du présent règlement. L'apprenant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, aux travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

De même, notamment dans le cadre d'un enseignement à distance, l'apprenant doit être régulièrement inscrit et assidu aux activités relevant de sa formation et rendre tous les devoirs prévus



# Comment nous contacter

- **Par mail :**

L'étudiant se connecte sur le site « [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr) » et complète le **formulaire d'assistance** disponible en cliquant sur



Le Crous a traité **23 578** mails en 2024

- **Par téléphone :**

Le **seul numéro** à communiquer aux étudiants et aux parents est le **09 72 59 65 45**